

Communiqué de presse

Angoulême, le 5 juin 2026

Travaux de réfection de la couche de roulement

Giratoire pont de Combier

RD 910/ RD105/ RD23

ZI de Fontanson – CHAMPNIERS

Compétence obligatoire du Département, l'entretien et la modernisation des routes départementales et des ouvrages d'art représentent un budget annuel de près de 23 millions d'euros en 2026.

C'est un enjeu majeur de notre collectivité, garantissant la sécurité des Charentais, la fluidité des circulations dans notre département et son accessibilité.

Près de 300 agents des routes travaillent quotidiennement au maintien de ces objectifs. Ces agents étant victimes d'agressions et de nombreux actes d'incivilités ces dernières années, le Conseil départemental souhaite attirer l'attention des riverains et usagers des routes, sur les missions essentielles assurées par son personnel mais aussi par celui des nombreuses entreprises qui interviennent pour le compte du Département. Le Département en appelle au respect et à la bienveillance à leur témoigner lors de la réalisation de ces travaux.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dans le cadre de l'entretien de son réseau routier, le Département va engager des travaux sur le giratoire du pont de Combier - RD 910/RD 105/RD 23 « ZI de Fontanson », commune de Champniers.

Cet entretien comprend le renouvellement de la couche de roulement de l'anneau du giratoire, ainsi que les amorces de la RD 910, RD105, RD 23 de part et d'autre du giratoire, ainsi que l'amorce rue des merisiers qui dessert la ZI de Fontanson. Près de 9 000 véhicules empruntent chaque jour ces routes départementales.

DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux se dérouleront de nuit afin de réduire les contraintes aux usagers et de garantir la sécurité des agents des routes, des entreprises et des prestataires en charge des travaux.

Les travaux se réaliseront lundi 15 et mardi 16 juin 2026 de 20h à 6h. (Ils seront repoussés en cas d'intempéries annoncées).

Pendant ces nuits de 20 h à 6 h la circulation sera interdite, une déviation sera mise en place.

